# ECHIQUIER ARTY SRI A

**OCTOBRE 2026** (données au 31/10/2026)

Echiquier Arty SRI est un OPC diversifié investi dans des actions et des obligations d'entreprises européennes. Le gérant recherche le meilleur couple rendement/risque émis par les entreprises.

623 M€
Actif net

1 874,14 €
Valeur liquidative

Valeur liquidative publiée sur le site fundinfo.com

Horizon de placement conseillé : 5 ans

## Gérants

Uriel Saragusti, Benjamin Bellaïche

## Caractéristiques

| | |
|---|---|
| Type | Compartiment de Sicav |
| Sicav | Echiquier |
| Création de la Sicav | 04/12/2012 |
| Durée de vie | 99 ans |
| Création du compartiment | 30/05/2008 |
| Date de 1ère VL | 30/05/2008 |
| Code ISIN | FR0010611293 |
| Code Bloomberg | FINARTY FP |
| Devise de cotation | EUR |
| Affectation des résultats | Capitalisation |
| Indice | 50% IBOXX EUR CORP 3-5 ANS, 25% MSCI EUROPE NR, 25% €STER CAPITALISE |
| Eligible au PEA | Non |
| Classification SFDR | Article 8 |

*L'indice du compartiment n'est pas aligné avec les caractéristiques ESG promues par le compartiment.

## Conditions financières

| | |
|---|---|
| Frais d'entrée | 3% max. non acquis au compartiment |
| Frais de sortie | Néant |
| Frais de gestion | 1,41% TTC max. |
| Commission de surperformance | Non |
| Swing pricing | Oui (définition en dernière page) |
| Min. de souscription | Néant |
| **Frais au 31/07/2026** | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 1,51% |
| Coûts de transaction | 0,13% |
| Frais de surperformance | Néant |

## Informations opérationnelles

| | |
|---|---|
| Valorisation | Quotidienne |
| Cut-off | Midi |
| Règlement | J+2 |
| Valorisateur | Société Générale |
| Dépositaire | BNP Paribas SA |
| Décimalisation | Millièmes |

## Commentaire du gérant

Echiquier Arty SRI A progresse de 0,31% sur le mois et régresse de -0,21% depuis le début de l'année.

Les marchés ont connu un mois volatil, marqué par les incertitudes entourant le thème de l'intelligence artificielle. Dans ce contexte, les taux souverains ont nettement reculé des deux côtés de l'Atlantique. La France a toutefois fait exception, les tensions politiques persistantes ayant entraîné un nouvel écartement du spread OAT-Bund, qui s'est établi à 165 pb en fin de mois (+38 pb). Parallèlement, les primes de risque se sont sensiblement tendues, en particulier sur les secteurs des télécommunications et de la technologie. La poche actions recule de 0,2 % et sous-performe son indice (+2,15 %), dans un mois de forte dispersion entre les indices (-2,2 % pour l'Euro Stoxx 50). La sous-pondération à la consommation de base et à l'énergie a pénalisé l'allocation. La sélection a été défavorable dans l'industrie, affectée par les interrogations entourant les investissements liés aux centres de données. Banco Santander, malgré une publication solide, est pénalisé par l'élection de Lula. À l'inverse, UCB et Capgemini ont soutenu la performance après des relèvements de leurs perspectives. Nous avons réduit les sous-expositions à la Suisse et au Royaume-Uni en diminuant la surpondération de l'Italie.

## Evolution de l'OPC et de son indice depuis la création (base 100)

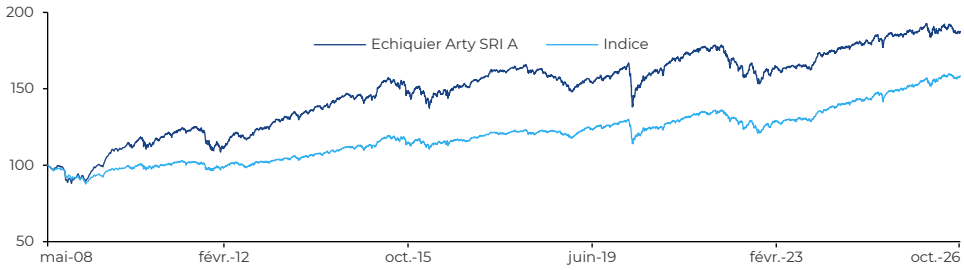


Indice : source Bloomberg

## Performances (%)

| | | | Annualisée | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1 mois | YTD | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans | Depuis la création |
| OPC | +0,3 | -0,2 | -0,2 | +4,6 | +1,2 | +2,1 | +3,5 |
| Indice | +0,9 | +3,2 | +4,1 | +7,0 | +3,3 | +3,2 | +2,5 |

## Performances calendaires (%)

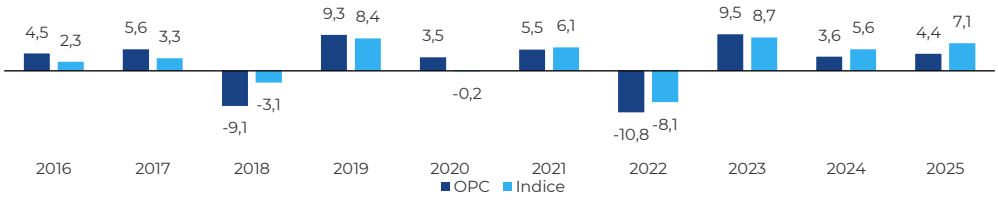


Source : La Financière de l'Echiquier, Bloomberg
Les performances passées ne sont pas indicatives des performances futures. Les rendements indiqués sont nets de frais de gestion mais bruts d'impôts pour l'investisseur. Les performances du compartiment et celles de l'indice de référence sont calculées coupons nets réinvestis. Le calcul tient compte de tous les frais et commissions.
Jusqu'au 30/12/2012, l'indice de référence était 75% EONIA CAPITALISE, 25% STOXX EUROPE 600. Puis jusqu'au 31/12/2013 75% EONIA CAPITALISE, 25% MSCI EUROPE NR. Puis jusqu'au 31/12/2021 50% IBOXX EUR CORP 3-5 ANS, 25% EONIA CAPITALISE, 25% MSCI EUROPE NR. Et depuis le 01/01/2022, 50% IBOXX EUR CORP 3-5 ANS, 25% €STER CAPITALISE, 25% MSCI EUROPE NR.

## Autres indicateurs de risque

(pas hebdomadaire)

| | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans | Depuis la création |
|---|---|---|---|---|---|
| Volatilité de l'OPC | 5,4 | 4,6 | 5,4 | 6,0 | 6,5 |
| Volatilité de l'indice | 4,0 | 3,7 | 4,4 | 4,5 | 4,7 |
| Ratio de Sharpe | Neg | 0,9 | 0,2 | 0,4 | 0,5 |
| Beta | 1,3 | 1,2 | 1,2 | 1,3 | 1,3 |
| Corrélation | 1,0 | 0,9 | 0,9 | 1,0 | 0,9 |
| Ratio d'information | -2,3 | -1,4 | -1,1 | -0,4 | 0,4 |
| Tracking error | 1,9 | 1,7 | 1,9 | 2,2 | 2,6 |
| Max. drawdown de l'OPC | -4,7 | -4,7 | -14,4 | -17,1 | -17,1 |
| Max. drawdown de l'indice | -3,4 | -4,4 | -11,2 | -12,3 | -12,3 |
| Recouvrement (en jours ouvrés) | - | - | 469,0 | 181,0 | 181,0 |

## Indicateur de risque

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

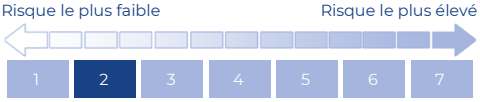


Risque(s) important(s) pour l'OPC non pris en compte dans cet indicateur : risque de crédit, garantie de liquidité et de contrepartie. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé le produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.
Cet indicateur représente le profil de risque affiché dans le DIC. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 5 années. Avertissement : le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

# ECHIQUIER ARTY SRI A

**OCTOBRE 2026** (données au 31/10/2026)

### Répartition par classe d'actifs

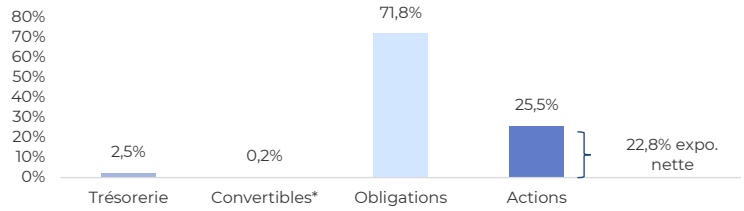


* dont OPC. Source : LFDE

### Evolution de l'exposition réelle par classe d'actifs sur un an

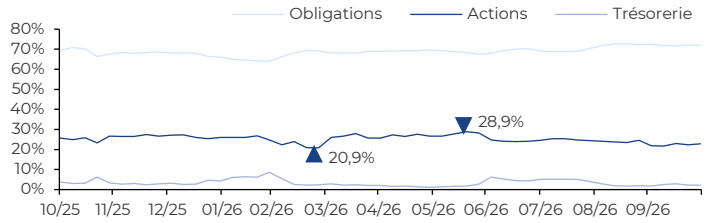


## Poche obligataire

### Répartition géographique
(% de la poche obligataire)

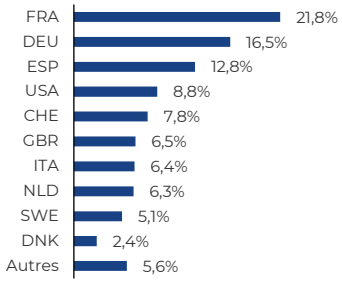


Source : LFDE

### Répartition sectorielle
(% de la poche obligataire)

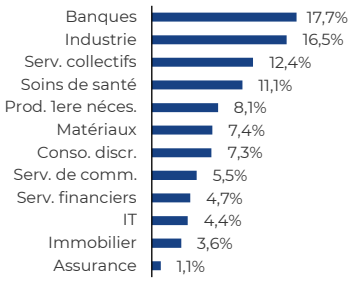


Source : Bloomberg

### Principales positions

| Valeurs | Pays | Poids (%) |
|---|---|---|
| Caixabank 4.375% 11/33 | ESP | 1,6 |
| ABB 3.375% 01/34 | CHE | 1,6 |
| Merck KGaA 0.875% 07/31 | DEU | 1,4 |
| Adidas 2.75% 11/30 | DEU | 1,4 |
| Astrazeneca 3.75% 03/32 | GBR | 1,3 |

### Profil de la poche obligataire

| | | | |
|---|---|---|---|
| Nombre d'obligations | 155 | Oblig. taux fixe | 98,5% |
| Duration[1][2] | 4,6 | Oblig. taux variable | 1,3% |
| Sensibilité taux[1][2] | 4,5 | Convertibles | 0,3% |
| Rendement[1][2] | 4,5% | | |
| Rendement (tous call exercés)[1] | NS | | |

[1] hors obligations convertibles, [2] to convention (Bloomberg)
Source : LFDE, Bloomberg

### Répartition par notation (% de la poche obligataire*)

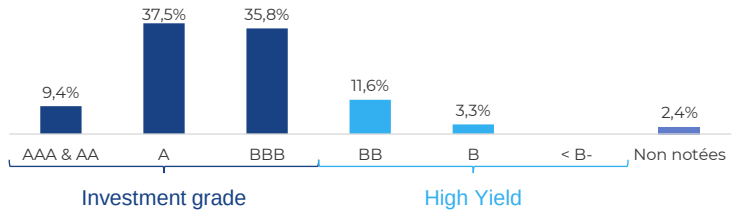


* hors obligations convertibles. Source : LFDE

### Répartition des obligations à taux fixe
(calcul effectué à la date du prochain call)

Source : LFDE

## Poche actions

### Répartition géographique
(% de la poche actions)

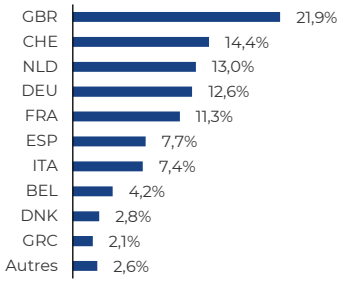


Source : LFDE

### Répartition sectorielle
(% de la poche actions)

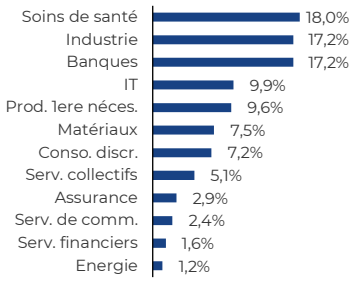


Source : Bloomberg

### Principales positions

| Valeurs | Pays | Poids (%) |
|---|---|---|
| ASML | NLD | 1,9 |
| Astrazeneca | GBR | 1,2 |
| Banco Santander | ESP | 1,1 |
| Air Liquide | FRA | 1,0 |
| ING | NLD | 0,8 |

### Profil de la poche actions

| | |
|---|---|
| Nombre d'actions | 50 |
| VE/CA 2026 | 5,0 |
| PER 2026 | 21,0 |
| Rendement | 2,5% |
| Capitalisation médiane (M€) | 53 539 |

### Répartition par taille de capitalisation (€)
(% de la poche actions)

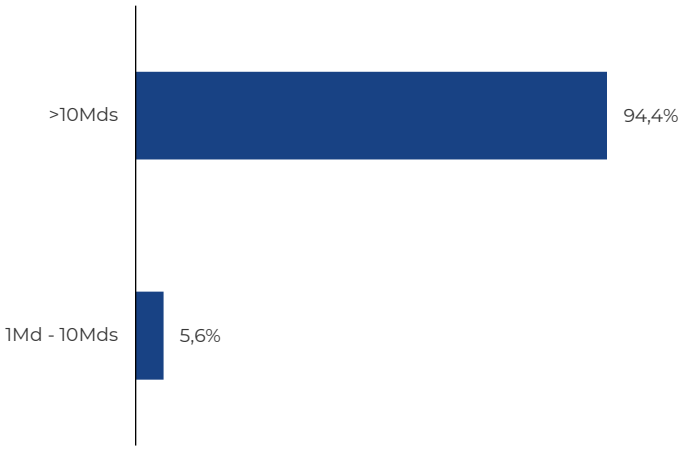


Source : LFDE

DOCUMENT PROMOTIONNEL – Veuillez-vous référer au glossaire en dernière page pour les termes techniques
LA FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER - SOCIÉTÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLE - 53, AVENUE D'IÉNA - 75116 PARIS - TEL. : 01.47.23.90.90 - www.lfde.com/fr-fr
S.A. AU CAPITAL DE 10 047 500 € - SIREN 352 045 454 - R.C.S. PARIS - AGRÉMENT AMF N° 91004

# Profil GREaT du portefeuille

| Approche ESG | Amélioration de note[1] |
|---|---|
| Taux de retraitement de l'univers de comparaison | 30% |
| Score GREaT moyen pondéré du portefeuille | 7,72 |
| Score GREaT moyen pondéré de l'univers de comparaison retraité[2] | 7,40 |

Le score GREaT est issu d'une méthodologie d'analyse ESG propriétaire du Groupe LBP AM. L'échelle du score GREaT est comprise entre 1 et 10, 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

[1] L'approche ESG dite en "amélioration de note" consiste à obtenir un score GREaT moyen pondéré du portefeuille supérieur à celui de l'univers de comparaison retraité.

[2] L'univers de comparaison retraité correspond à l'univers duquel on a retiré un pourcentage d'émetteurs - correspondant au taux de retraitement de l'univers de comparaison - étant sur une liste d'exclusion applicable au portefeuille et/ou ayant les pires scores GREaT.

ESG : critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Pour en savoir plus sur la composition de l'univers de comparaison, nous vous invitons à consulter le prospectus du fonds.

## Méthodologie GREaT

| **G**ouvernance responsable | Gestion durable des **R**essources |
|---|---|
| Encourager la diffusion des meilleures pratiques en termes de gouvernement d'entreprise et d'éthique des affaires. | Gérer durablement les ressources humaines et naturelles : respect des droits fondamentaux au travail, politiques et pratiques RH, protection de l'environnement et limitation des impacts négatifs sur la nature tout au long de la chaine de valeur. |
| **Transition Énergétique** | **Développement des Territoires** |
| Contribuer à la transition énergétique pour de nouveaux modes de consommation et de production plus durables, et accompagner le passage d'un modèle économique fortement consommateur d'énergies fossiles vers un modèle sobre, résilient et décarboné. | Assurer le respect des droits humains dans l'ensemble de la chaîne de valeurs des entreprises (communautés, clients, chaînes d'approvisionnement...) et impact sociétal des entreprises. |

| | **Portefeuille** | Couverture du portefeuille | **Comparable** | Couverture du comparable | Type de comparable |
|---|---|---|---|---|---|
| **G** - **G**ouvernance responsable | **7,07** | 99,6% | **6,40** | 99,7% | Univers de comparaison |
| **R** - Gestion durable des **R**essources | **7,00** | 99,6% | **6,10** | 99,7% | |
| **E** - Transition **E**nergétique | **7,06** | 99,6% | **6,35** | 99,7% | |
| **T** - Développement des **T**erritoires | **7,16** | 99,6% | **6,28** | 97,7% | |

Le fonds ne prenant pas d'engagement de performance relatif à son comparable sur les piliers GREaT, le score du portefeuille peut être supérieur ou inférieur à celui de son comparable.

| | **Portefeuille** | Couverture du portefeuille |
|---|---|---|
| Note de gouvernance qualitative* moyenne pondérée | **C** | 63,6% |

* LFDE a mis en œuvre une méthodologie propriétaire d'analyse qualitative de la gouvernance à l'origine d'une note de gouvernance attribuée aux émetteurs, sur une échelle allant de A à G - A représentant la meilleure qualité de gouvernance d'un émetteur.
Chaque émetteur en portefeuille doit faire l'objet d'une telle analyse et doit obtenir une note de gouvernance minimum de E. Cette note complète le score quantitatif de "Gouvernance Responsable" attribuée par le modèle GREaT.

## Répartition du portefeuille et de l'univers de comparaison par score GREaT

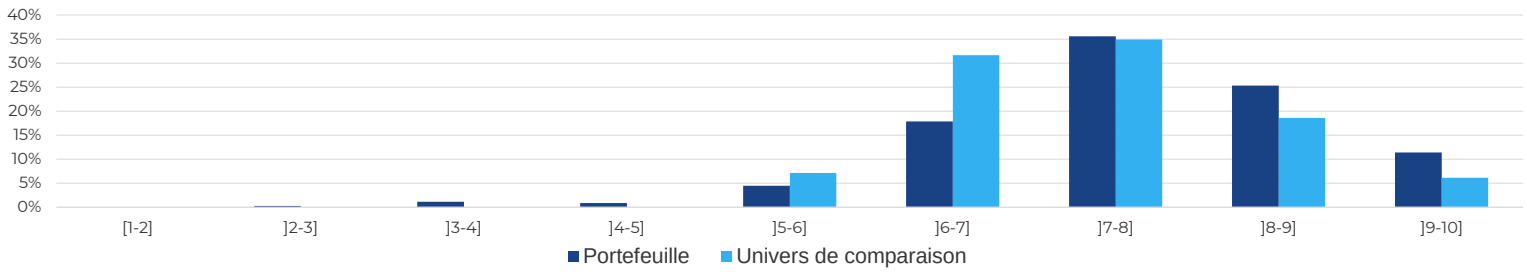


## Meilleurs scores GREaT du portefeuille et contribution de chaque pilier au score GREaT de l'émetteur

| Nom de l'émetteur | Poids dans le portefeuille | Score GREaT | G | R | E | T |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Schneider Electric Se | 2,5% | 10,00 | 15,8% | 29,6% | 27,8% | 26,8% |
| Ball Corp | 0,4% | 10,00 | 10,7% | 39,8% | 26,5% | 23,0% |
| Redeia Corp Sa | 0,4% | 9,90 | 14,0% | 32,1% | 25,2% | 28,7% |
| Novartis Ag | 0,7% | 9,85 | 21,3% | 26,7% | 12,8% | 39,2% |
| Novartis Finance Sa | 0,5% | 9,85 | 21,3% | 26,7% | 12,8% | 39,2% |

# Indicateur de durabilité du portefeuille

| | Portefeuille | Engagement minimum |
|---|---|---|
| Pourcentage d'investissement durable | 70,2% | 100,0% |

Au sens du réglement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), un investissement durable est un investissement est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.
Le pourcentage d'investissement durable présenté ici repose sur la méthodologie propriétaire du Groupe LBP AM, disponible en intégralité sur notre site internet : https://cdn.lfde.com/upload/partner/sfdr-methodologie-investissement-durable.pdf

| Indicateur 1 - Environnement | Portefeuille | Comparable |
|---|---|---|
| Trajectoire Net Zero | 71,9% | 45,0% |
| Taux de couverture | 100,0% | 90,0% |

| Indicateur 2 - Environnement | Portefeuille | Comparable |
|---|---|---|
| Impact biodiversité (BIA-GBSTM) | 55,2 | 70,5 |
| Taux de couverture | 73,2% | 70,0% |

Evolution de l'indicateur 1

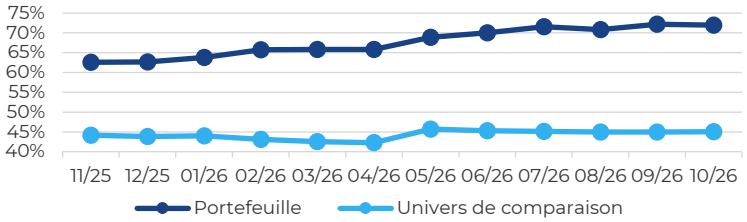


Evolution de l'indicateur 2

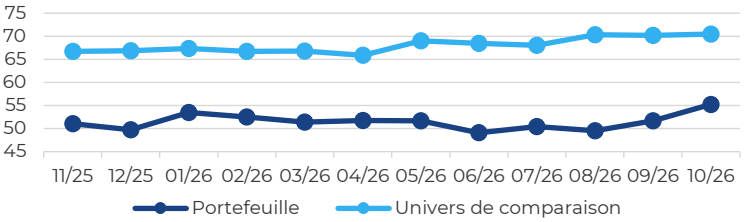


**Méthodologie de l'indicateur 1**

| Nom de l'indicateur | Définition | Unité de mesure |
|---|---|---|
| Trajectoire Net Zero | Part des entreprises dont les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTI. | % |

Source(s) : LBPAM

**Méthodologie de l'indicateur 2**

| Nom de l'indicateur | Définition | Unité de mesure |
|---|---|---|
| Impact biodiversité (BIA-GBSTM) | GBS : Global Biodiversity Score - estimation de l'impact d'une entreprise sur la biodiversité, en prenant en compte son activité historique, lié à l'artificialisation des sols, la surexploitation des ressources, la pollution et le changement climatique. Plus le score est élevé et plus l'impact de l'entreprise sur la biodiversité est important. | MSA.ppb*/Md€ investi |

Source(s) : LBPAM

Pour plus d'information concernant les méthodologies de calcul des indicateurs de durabilité et sur notre démarche d'investisseur responsable, veuillez-vous référer aux documents disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante : www.lfde.com/fr/investissement-responsable/pour-aller-plus-loin/.
Le label ISR de l'Etat français, est valable pour une durée limitée et est sujet à une réévaluation. Par ailleurs, son obtention par le compartiment ou l'OPC ne signifie ni que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité ni que le label corresponde aux exigences des futures règles nationales ou européennes.

# Objectif extra-financier du portefeuille

La démarche de gestion ISR du produit financier consiste à identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la société de gestion.

Cette analyse repose sur la philosophie GREaT, propre à la société de gestion, articulée autour des 4 piliers suivants :
- La Gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein des émetteurs (équilibre des pouvoirs, rémunération des dirigeants, ou encore éthique des affaires).
- La gestion durable des Ressources : ce pilier permet d'étudier les impacts environnementaux et la gestion du capital humain des émetteurs (qualité des conditions de travail et gestion des relations avec les fournisseurs).
- La transition économique et Energétique : ce pilier permet d'évaluer la stratégie des émetteurs en faveur de la transition énergétique (démarche de réduction des gaz à effet de serre et réponse aux enjeux de long terme).
- Le développement des Territoires : ce pilier permet d'analyser la stratégie des émetteurs en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra financières (MSCI ESG Research, Moody's ESG et EthiFinance Ratings).
La méthodologie mise en place permet de réduire les biais, notamment capitalistiques et sectoriels.

Cette analyse quantitative est complétée par une analyse qualitative de la gouvernance des émetteurs. LFDE a mis en œuvre une méthodologie propriétaire d'analyse qualitative de la gouvernance à l'origine d'une note de gouvernance attribuée aux émetteurs. Cette note complète le score quantitatif de "Gouvernance Responsable" attribuée par le modèle GREaT. Cette analyse s'appuie sur l'expérience de LFDE et a pour objectif d'identifier les émetteurs où la bonne gouvernance et l'excellence managériale impulsent des initiatives sociales et environnementales créatrices de valeur pour l'ensemble des parties prenantes.

In fine, la société de gestion reste seule juge la qualité extra-financière d'un l'émetteur, qui est exprimée :
- Selon un score GREaT compris entre 1 et 10 – 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

Par ailleurs, la société de gestion applique des exclusions sectorielles et normatives visant à limiter l'investissement dans les émetteurs ayant des impacts négatifs trop importantes. Nos listes d'exclusions sectorielles incluent certains émetteurs de secteurs controversés comme le tabac, les jeux d'argent, le charbon, le pétrole et le gaz, selon les critères définis par la société de gestion. Notre liste d'exclusion normative est construite sur la base d'analyses des controverses ou allégations ESG et identifie les cas de violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. En complément du socle commun d'exclusion de la société de gestion, les portefeuilles détenteurs du label ISR de l'Etat Français sont en conformité avec les exclusions obligatoires listées dans son référentiel.

# Glossaire

## Lexique des conditions financières

| | |
|---|---|
| **Swing pricing** | Mécanisme par lequel la valeur liquidative est ajustée à la hausse (respectivement à la baisse) si la variation de passif est positive (respectivement négative) de manière à réduire, pour les porteurs présents dans le fonds, le coût de réaménagement de portefeuille lié aux mouvements de passif. |

## Lexique des indicateurs de risque

| | |
|---|---|
| **Volatilité** | Mesure de l'amplitude des variations du cours d'une action, d'un marché ou d'un fonds. Elle est calculée sur une période donnée et permet ainsi d'apprécier la régularité des performances d'une action, d'un marché ou d'un fonds. |
| **Ratio de Sharpe** | Indicateur de la rentabilité (marginale) obtenue par unité de risque pris.<br>Si le ratio est négatif : moins de rentabilité que le référentiel.<br>Si le ratio est compris entre 0 et 1 : surperformance avec une prise de risque « trop élevée ».<br>Si le ratio est supérieur à 1 : une surperformance qui ne se fait pas au prix d'un risque « trop élevé ». |
| **Bêta** | Indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence.<br>Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice. |
| **Ratio d'information** | Indicateur synthétique de l'efficacité du couple rendement/risque. Un indicateur élevé signifie que le fonds dépasse régulièrement son indice de référence. |
| **Tracking error** | Indicateur permettant de comparer la volatilité du fonds face à celle de son indice de référence. Plus la « tracking error » est élevée, plus le fonds à une performance moyenne éloignée de son indice de référence. |
| **Max. drawdown** | Le « max drawdown » (perte successive maximale) mesure la plus forte baisse dans la valeur d'un portefeuille. |
| **Recouvrement (en jours ouvrés)** | Délai de recouvrement, qui correspond au temps nécessaire au portefeuille pour revenir à son plus haut niveau (avant le « max drawdown »). |
| **Sensibilité** | Variation de la valeur d'un actif lorsqu'une autre donnée varie dans le même temps. Par exemple, la sensibilité taux d'une obligation correspond à la variation de son prix engendrée par une hausse ou une baisse des taux d'intérêts d'un point de base (0,01%). |

## Lexique de l'analyse financière

| | |
|---|---|
| **VE/CA** | Ratio de valorisation d'entreprise : valeur de l'entreprise/CA (chiffre d'affaires). |
| **PER** | Ratio de valorisation d'entreprise : Price Earning Ratio = capitalisation boursière/résultat net. |
| **Consommation discrétionnaire** | Par opposition à la consommation de base, elle représente l'ensemble des biens et services considérés comme non essentiels. |
| **Consommation de base** | Par opposition à la consommation discrétionnaire, elle représente des biens et services considérés comme essentiels. |
| **Services de communication** | Ce secteur regroupe les gérants de réseaux de télécommunication et prestataires de services de communication et de transmission de données. |
| **Pays émergents** | On parle de pays émergent pour parler de pays dont la situation économique est en voie de développement. Cette croissance est calculée selon le PIB, les nouvelles entreprises et infrastructures ainsi que le niveau et la qualité de vie des habitants. |
| **Matières premières** | Ressource naturelle utilisée dans la production de produits semi-finis ou finis, ou comme source d'énergie. |

## Lexique de l'analyse crédit

| | |
|---|---|
| **Obligation « investment grade »** | Une obligation est dite « investment grade », c'est-à-dire si sa notation financière par les agences de notation financière est supérieure à BB+. |
| **Obligation « high yield »** | Une obligation est dite « high yield », c'est-à-dire à haut rendement, si sa notation financière par les agences de notation financière est inférieure à BBB-. |
| **Duration** | Durée de vie moyenne de ses flux financiers pondérée par leur valeur actualisée. Toutes choses étant égales par ailleurs, plus la duration est élevée, plus le risque est grand. |
| **Yield to worst** | Rendement le plus mauvais que peut obtenir une obligation, sans que l'émetteur n'aille jusqu'au défaut de paiement. |
| **Rendement (tous call exercés)** | Rendement d'une obligation intégrant dans le calcul les dates de « call » éventuelles intégrés à l'obligation. Ces dates de « call » correspondent à des échéances intermédiaires qui donnent la possibilité de rembourser l'emprunt avant sa date de maturité finale. |

### Pour plus d'information

La Sicav a été créée le 4 décembre 2012 pour une durée indéterminée. Le compartiment a été lancé le 30 mai 2008.

Ce document, à caractère commercial est avant tout un rapport mensuel sur la gestion et les risque du compartiment, par ailleurs, il a pour but de vous informer de manière simplifiée sur les caractéristiques du compartiment.

Pour plus d'information sur les caractéristiques et les frais de ce compartiment, nous vous invitons à lire les documents réglementaires (prospectus disponible en anglais et en français et DIC dans les langues officielles de votre pays) disponible gratuitement sur notre site internet www.lfde.com.

Les investisseurs ou investisseurs potentiels sont informés qu'ils peuvent obtenir un résumé de leurs droits dans la langue officielle de leur pays ou en anglais sur la page Informations réglementaires du site internet de la société de gestion www.lfde.com ou directement via le lien ci-dessous :
https://cdn.lfde.com/upload/partner/Droitsdelinvestisseur.pdf

Information relative au taux de précompte mobilier : pour les parts de distribution, taxation à 30 % des dividendes versés. Pour les parts de capitalisation des fonds investissant plus de 10 % de leur actif net en titres de créances, taxation à 30 % des revenus provenant directement ou indirectement du rendement des titres de créances.

Les investisseurs ou investisseurs potentiels peuvent également déposer une réclamation selon la procédure prévue par la société de gestion. Ces informations sont disponibles dans la langue officielle du pays ou en anglais sur la page Informations réglementaires du site internet de la société de gestion www.lfde.com ou directement via le lien ci-dessous :
https://cdn.lfde.com/upload/partner/Droitsdelinvestisseur.pdf

Enfin, l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de mettre fin aux accords de commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE.